ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 37417

Texte de la question

Mme Veronique Neiertz demande a M le ministre des affaires etrangeres quelles demarches il a effectuees au nom de la France pour exprimer sa solidarite avec les organisations democratiques anti-apartheid et le Cosatu, frappes de banissement par le gouvernement sud-africain. En quels termes a-t-il exprime son desaveu de mesures qui reduisent totalement au silence la contestation pacifique de l'apartheid en Afrique du Sud. Quelle initiative la France compte-t-elle prendre aupres de ses partenaires europeens pour que soient renforcees les sanctions deja arretees par les douze a l'encontre du gouvernement sud-africain.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des affaires etrangeres rappelle a l'honorable parlementaire que, des le 25 fevrier, le Gouvernement francais a publie un communique pour marquer sa reprobation a l'egard des mesures prises par les autorites sud-africaines a l'encontre de nombreuses organisations anti-apartheid et demande que ces decisions soient rapportees sans delai. Une declaration similaire a egalement ete rendue publique au nom des douze Etats membres de la CEE La France, tout comme ses partenaires europeens, suit avec la plus grande attention les developpements en Afrique du Sud et continuera a faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser l'instauration de l'indispensable dialogue entre toutes les composantes de la societe sud-africaine.

Données clés

Auteur : Mme Neiertz Véronique
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37417
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 836
Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1626